

## ***Municipalisation du Ciné 89***

Depuis le 11 décembre 2006, le cinéma était géré par l'association « Forum des Jeunes et de la Culture » dans le cadre d'une Délégation de Service Public (DSP), renouvelée à plusieurs reprises et votée à l'unanimité des groupes politiques de notre Conseil municipal. **Une DSP, c'est la gestion d'un service public qui est déléguée à un prestataire avec des règles définies au départ et très encadrée avec un suivi drastique par la ville.** Ces règles permettent de préciser notamment les tarifs fixés par la Commune par contrat et les prestations qui doivent être rendues aux usagers. La Commune équilibre le budget si nécessaire par une subvention municipale, en l'occurrence 340 000 € par an.

**La DSP est arrivée à échéance le 31 décembre 2015.**

Au Conseil municipal du 14 décembre 2015, nous avons déclaré sans suite, à l'unanimité des élus, la procédure de renouvellement de la DSP. L'ouverture récente du Multiplexe de Vitrolles nous imposait une réflexion approfondie d'autant que le Forum avait envisagé une diminution importante des entrées (22 000 seulement) et une forte incertitude sur les possibilités d'avoir les films en sorties nationales.

**Face à ces aléas mais aussi à la baisse des dotations financières de l'État et aux incertitudes budgétaires liées à l'avènement de la Métropole, nous avons décidé de faire étudier la municipalisation pure et simple du cinéma.**

Certains ont imaginé de lancer une pétition contre la DSP prétextant que le cinéma allait être vendu et être privatisé, que les tarifs augmenteraient et que les prestations seraient supprimées, purs mensonges évidemment. Le cinéma fait partie du patrimoine communal depuis 1989.

**Nous avons toujours eu à cœur dans le passé et nous aurons toujours pour ambition dans le futur d'avoir pour objectif la valorisation de notre beau patrimoine.**

Le patrimoine culturel, c'est ce que nous avons été, ce que nous sommes et que nous léguerons à nos enfants. Nous avons l'immense chance de vivre dans une belle commune riche de son histoire et de sa jeunesse porteuse de projets. Plus que jamais nous avons l'impérieuse nécessité de revendiquer et d'expliquer nos valeurs.


Après diverses études et analyses sur la faisabilité et les outils statutaires, juridiques et financiers, plusieurs rencontres avec Madame la Trésorière Principale puis avec Monsieur le Sous-Préfet d'Istres, ont permis de nous aider à la concrétisation de cette municipalisation.

C'est ainsi qu'au Conseil municipal du 22 décembre dernier, nous avons entériné, à l'unanimité des élus, la municipalisation du Ciné 89 par une gestion directe en régie municipale sous la forme d'un Service Public Administratif.

Les salariés actuels du cinéma verront leur carrière pérennisée dans le cadre de la Fonction Publique Territoriale. Les tarifs seront identiques à ceux pratiqués jusqu'à présent. L'ensemble des prestations actuelles seront poursuivies en totalité contrairement à ce que vous avez pu entendre ou lire de façon mensongère.

C'est dans le cadre de la mise en place d'un grand pôle culturel dont Madame Anne-Marie Gabreau a la charge et qui est placé sous l'autorité de Claude Sajaloli, Adjoint à la culture, que ce nouveau projet municipal vient de voir le jour.

Toutes les synergies existantes sur le plan interne entre le cinéma et la médiathèque, les établissements scolaires et les associations seront renforcées pour favoriser l'éducation artistique, créer du lien social et multiplier les activités par de nombreuses animations. Vous pouvez compter sur notre indéfectible volonté politique pour y parvenir et faire que notre politique culturelle soit encore plus innovante et accessible à tous les Berrois.

Bien cordialement  


**Mario MARTINET**

Premier Adjoint au Maire  
de Berre l'Étang



Bien cordialement



**Serge ANDREONI**

Maire de Berre l'Étang